

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 13 Fructidor.

(Ere Vulgaire)

mardi 30 Août 1796.

Arrestation à Nocera du million d'écus qui étoit parti de Rome. — Bruits répandus à Turin d'une prochaine rupture contre la France. — Lettres envoyées par la cour de Turin aux podestats pour soulever le peuple, et interceptées par les français. — Bruits répandus à Londres d'une rupture entre cette cour et celle d'Espagne. — Réflexions sur le projet d'amnistie. — Boîtes tirées dans divers quartiers de Paris, sur les trois heures du matin. — Arrestation de plusieurs de ces perturbateurs.

*Prix de l'abonnement. 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

I T A L I E.

De Rome, le 5 août.

Plusieurs courriers extraordinaires ont apporté ici la nouvelle de la levée du siège de Mantoue & de la défaite totale des Français. On ne doute pas qu'il n'y ait déjà 80 mille Autrichiens dans le Milanais, & que les Français ne repassent le Pô. En conséquence de ces grandes nouvelles, qui paroissent au moins très-exagérées aux personnes réfléchies, le saint-pere a fait partir le vice-légit de Ferrare pour aller en prendre possession. Le million d'écus qui étoit parti de Rome a été arrêté à Nocera. On ne sait si c'est par ordre du gouvernement ou par un effet du zèle du peuple.

De Turin, le 10 août.

On craint ici une prochaine rupture avec la république française. On assure que M. de Revel, ministre du roi de Sardaigne, a eu ordre du directoire de quitter Paris, & que cet ordre lui a été signifié en conséquence de plusieurs circulaires que la cour de Turin avoit envoyées aux podestats & que les Français ont interceptés. On suppose que l'objet de ces circulaires étoit de faire insurger les habitans des campagnes & de les armer contre les Français. On répand tous les jours tant de faux bruits qu'on peut bien douter de la vérité de ces rapports.

De Milan, le 11 août.

Après la téméraire incursion d'un corps d'Allemands à Salo & à Brescia, les ennemis des Français avoient cru les voir disparaître entièrement d'Italie, & ne voyoient plus qu'autrichiens & houlans: quelques-uns alloient jusqu'à les appercevoir dans Milan même, où il y en a sans doute beaucoup, mais qui n'ont garde de se faire remarquer:

ils se cachent au contraire sous toutes les formes, même sous celle de patriotes. L'illusion n'a pas été de longue durée; les aristocrates italiens, en sortant de leur rêve, ont vu, malgré eux, les armées françaises comme ressuscitées, & placées des deux côtés aux limites du Tyrol qui deviendra bientôt le théâtre de la guerre.

La conduite des patriotes, dans ces circonstances, n'a pas été moins remarquable que celle de leurs adversaires. Aux premières alarmes répandues par ceux-ci, ils se sont rassemblés & ont envoyé des députations aux autorités constituées, pour leur proposer de s'armer, de s'organiser en bataillons, & de marcher contre l'ennemi de la liberté. Les habitans du bord du lac Majeur & des montagnes voisines ont montré le même zèle & le même courage. Le général & les commissaires français ayant jugé que des mesures extraordinaires étoient inutiles pour repousser l'ennemi, se sont contentés de recommander aux patriotes de veiller à maintenir l'ordre dans l'intérieur, & à contenir les partisans de l'Autriche.

Parmi les moyens qu'on a mis en usage pour exciter & séduire le peuple, on n'a pas négligé les prétendus miracles des images de la vierge, mais ils ont eu peu de succès. A Come on avoit prétendu qu'une image de la vierge avoit ouvert & fermé les yeux, & il y avoit déjà un concours assez considérable. Mais il se trouva des hommes assez courageux pour soutenir que les yeux de la vierge étoient immobiles, & pour demander que le tableau fût mis à portée des spectateurs. Ils disoient que s'il plaisoit à la sainte vierge de faire un miracle, elle le feroit aussi aisément au grand jour que dans l'ombre.

De Pavie, le 12 août.

Quelle que soit l'indulgence des agens français & la modération des patriotes lombards, les aristocrates & les théocrates ne cessent d'essayer différentes manœuvres. Les Autrichiens, désespérant d'arrêter sur le Danubé les Français victorieux, ont tenté de les repousser au moins en-deça du Mincio: ils comptoient moins sur leurs propres forces que sur celles du fanatisme & de l'intrigue. Et

effet, leur marche étoit favorisée par les mouvemens qu'occasionnoient les nobles & les bramins lombards. Ceux-ci répandoient par-tout des nouvelles alarmantes & faisoient circuler des lettres dictées par le mensonge & l'esprit de vengeance. On distinguoit parmi ces lettres celle d'un dominicain, adressée à une religieuse, écrites d'un style sanguinaire digne de la sainte inquisition, & animées de cet esprit prophétique par lequel Saint-Vincent Ferrier prédisoit la fin du monde. Déjà les imbécilles prenoient la fuite; les hypocrites jettoient le masque, déclamoient contre les Français & mençoient les patriotes; les aristocrates se croyoient au moment de se venger des uns & des autres. Ceux de Crémone & de Casal Maggiore se sont distingués. Dans la première ville, on apprit le 13 thermidor la surprise de Brescia, & aussitôt plusieurs proposèrent de garder l'arbre de la liberté pour y pendre ceux qui l'avoient planté & solennisé. On faisoit circuler des listes de proscription pour désigner les victimes dont le sang devoit servir à célébrer l'arrivée des esclaves de l'Autriche; on maltraita ceux qui ne quitterent pas la cocarde, & l'on poursuivit jusqu'au Pô les patriotes qui cherchoient à se sauver.

— A Casal Maggiore, il y eut encore de plus grands désordres. Le commandant alloit s'embarquer sur le Po avec sa famille; un homme, parmi la foule qui étoit accourue, l'insultoit sous prétexte qu'il l'avoit heurté en passant; on entendit en même-tems des coups de fusil & on voulut empêcher le commandant de s'embarquer. Celui-ci s'élança dans le fleuve pour se sauver & y trouva la mort. Sa fille & sa femme l'imitèrent; mais les patriotes parvinrent à les sauver.

Un nommé *Abraham Carboni*, espion connu de l'ancien gouvernement, s'étoit mis à la tête de quelques brigands. Il mit en usage toutes sortes de moyens pour soulever le peuple & l'engager à le suivre. Mais il ne put jamais attrouper que des brigands. Ces mouvemens contre-révolutionnaires s'étoient communiqués aux villages de Gazzo, de Scandola, & se seroient sans doute étendus plus loin s'ils n'avoient été arrêtés à tems par la victoire & la vengeance des républicains, & par le zèle & la modération des patriotes.

Afin qu'on ne tire pas de fausses conséquences de ces événemens, nous disons qu'ils sont l'ouvrage d'un petit nombre de personnes mal intentionnées, à qui on laisse ces moyens de nuire, tandis qu'on ôte aux patriotes ceux de les réprimer. Le peuple de Crémone est en général ami des Français. Celui de Come est dans les mêmes dispositions, quoique l'esprit de la municipalité, formé par l'ancien gouvernement, ne soit pas des meilleurs. A Milan, un comité de police, établi à tems par le commissaire Salicetti, a promptement rétabli la tranquillité, en contenant les alarmistes & les agitateurs.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 22 août.

Les avis reçus au café de Lloyd sur la sortie d'une escadre française du port de Brest ne se sont point confirmés, non plus que celui d'une prétendue victoire du vice-amiral Macbride sur l'escadre hollandaise à l'embouchure du Texel.

Les bruits d'une rupture décidée avec l'Espagne continuent sans être cependant confirmés par aucun fait. Au reste, la guerre avec cette puissance n'inspire, comme

on sait, aucune inquiétude; on y voit plus à prendre qu'à perdre; & il est assez remarquable que le jour où l'on avoit annoncé un manifeste de guerre de la cour de Madrid, les fonds monterent sensiblement. L'opinion publique à cet égard est plus une affaire de préjugé que de raisonnement. L'expérience, il est vrai, a montré que nos guerres avec l'Espagne nous avoient été plus avantageuses que nuisibles; mais l'état des choses est aujourd'hui si différent de ce qu'il a jamais été, que c'est s'exposer à des funestes méprises que de compromettre la destinée d'une nation sur l'expérience des guerres antérieures.

F R A N C E.

De Paris, le 12 fructidor.

La translation de Drouet & ses complices à Vendôme devoit être accompagnée de quelques mouvemens. Tous les amis de Drouet annonçoient un mouvement avec cet esprit de prophétie qui éclaircit Marat, lorsqu'il prédisoit un mouvement que lui & les siens avoient préparé. Il paroît pourtant qu'il y avoit encore incertitude dans leurs conseils. Louvet annonçoit que le mouvement seroit royaliste, sous couleur populaire. Hier le journal des *Hommes Libres*, beaucoup mieux instruit, annonça que le mouvement seroit purement & simplement contre-révolutionnaire. Pour cette fois cependant les oracles se sont un peu trompés; il n'y a pas de mouvement, mais il y a eu des tentatives pour en produire. On se souvient bien que sous la tyrannie décevante, quand on vouloit proscrire une ville ou un village presque tout entier, des membres des comités révolutionnaires faisoient scier pendant la nuit un arbre de la liberté. Ce moyen étoit usé; on en a pris un beaucoup plus audacieux. Cette nuit des boîtes ont été tirées dans différens quartiers de la ville. On raconte maintenant que dans la rue des Marmouzets, un homme a mis le feu à une boîte, qui a éclaté & l'a blessé mortellement. On ajoute que cet homme a été reconnu pour être un anarchiste déclaré. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la municipalité du premier arrondissement, composée d'excellens citoyens que les choix du peuple ont nommés en confirmant ceux du directoire; que dans cette municipalité on a trouvé aujourd'hui, au point du jour, un mouchoir pendu en forme de drapeau blanc, à l'hôtel Beauveau, tout près du lieu des séances de la municipalité. Sur ce drapeau on avoit tracé en lettres jaunes: *vive le roi, mort aux républicains*. Il y avoit à côté une affiche écrite à la main portant le même titre: *vive le roi, mort aux républicains*. Cette affiche étoit en caractères assez fins. Elle contenoit une invitation à prendre sur-le-champ les armes. On y exhortoit sur-tout la *brave jeunesse parisienne*, dont on ne regardoit pas les sentimens comme douteux: *vous n'avez à craindre, disoit-on, que les soldats qui vous environnent. Le soleil de la royauté va luire sur toute la France*. Cette affiche étoit signée le *marquis d'Amhart*. On prétend que des cocardes blanches étoient déposées au bas. Quelques personnes en assez petit nombre se sont rassemblées au lieu où s'étoit commis le délit. La plupart haussaient les épaules de ce grossier stratagème & en reconnoissoient facilement les auteurs. La joie étoit sur le visage de quelques membres de comités révolutionnaires. On prétend qu'au fauxbourg Saint-Antoine les mêmes signes avoient été placés. Il faut convenir que les royalistes s'adressoient assez mal. Il

paroit que les jacobins nous croient encore bien dans l'enceinte révolutionnaire pour espérer des succès de pareils moyens. La coincidence de cet événement avec la translation du reste des complices de Babeuf a frappé tous les esprits. Il est évident qu'il leur tarde aussi de rallumer les troubles de la ci-devant Bretagne, qui ont été heureusement pacifiés. Ils ne se sont pas sentis assez forts pour se former même en groupes, & l'on peut regarder le complot comme totalement avorté.

P. S. Nous apprenons, depuis l'impression du paragraphe précédent, que celui qui a été tué par une boîte à laquelle il avoit mis le feu, est un horloger nommé Arnoult, ci-devant membre du comité révolutionnaire de sa section. Il a été conduit à l'hôtel-dieu, où il est mort à sept heures. Sa femme s'est évadée.

Deux autres individus qui ont été arrêtés avec des drapeaux blancs qu'ils cherchoient à attacher, ont été reconnus également pour être d'anciens membres de comités révolutionnaires.

On ajoute qu'on a trouvé dans la cave d'un café, près des Tuileries, plusieurs écharpes tricolores, un sabre et quelques armes à feu, que le propriétaire du café est venu déposer lui-même.

Nous apprenons aussi qu'une partie des complices de Babeuf ont été transportés dans la nuit à Vendôme. Ce rapprochement est remarquable.

Celui qui leva, contre la convention dont il étoit membre, l'étendard de la révolte, au 4 prairial; celui qui fit expirer sur l'échafaud neuf citoyens d'Orléans pour venger les propres excès qu'il avoit commis dans son ivresse, Léonard Bourdon, vient de traduire devant un tribunal de Bruxelles un journaliste de cette ville, pour avoir copié un article de *l'Eclair*, dans lequel il étoit question de lui. Ainsi cet impudent ami de la liberté cherche encore à se venger de la liberté de la presse, parce qu'elle est l'éternelle accusatrice de ses crimes. Il appelle *l'Eclair* une gazette étrangère, comme si des journaux français étoient étrangers à Bruxelles. Qu'il ose donc s'élever à la fois contre tous les journaux, car aucun ne fera grâce à ses crimes. La liberté de la presse, qu'il attaque de loin, le poursuivra par tout, jusqu'à ce qu'il soit assez heureux pour trouver l'obscurité, qui devroit lui être si chère.

Un particulier s'est tué lui-même dans une ruelle de la commune de Belleville. Visite faite sur lui par le juge de paix de ladite commune, il s'est trouvé dans sa poche un papier qui indiquoit que cet individu se nomme Jean-Claude Bettef, né en 1753, dans la commune de Mont-Déay, ci-devant district de Jean-Dargue, département du Mont-Blanc.

Ceux qui auront des droits aux effets dudit Bettef, pourront s'adresser au juge de paix du canton de Belleville.

Les administrateurs du bureau central,

LIMODIN.

Sur le projet d'amnistie.

Je croyois que nous étions arrivés au moment où l'amnistie pouvoit être utile; le crime, qui a dévasté ma patrie, me sembloit une grande puissance avec laquelle la vertu pouvoit composer en se soumettant à des conditions

de paix. Cette paix supposoit que l'ennemi s'arrêteroit dans ses fureurs; vaine espérance! les bourreaux de la nation ne s'arrêteront que sur nos tombeaux! Tandis qu'on s'occupe à leur offrir un pardon généreux, les monstres veulent faire oublier leurs forfaits par des forfaits plus atroces encore! La patrie leur tendoit les bras, & ils l'assassinoient dans les murs d'Aix & de Marseille au milieu des assemblées primaires!... Non, l'amnistie n'est plus possible; la punition est un devoir, la clémence seroit un parricide!

Je sais que des peuples civilisés ont quelquefois traité avec le chef des assassins que l'on appelloit le Vieux de la Montagne, mais du moins il étoit fidèle à ses engagements, & dans son affreux repaire, il laissoit quelquefois reposer ses poignards; mais des hommes pour qui la paix est un tourment, la rage une volupté, la destruction un besoin, ne se reposeroient que sur les ruines de la société! Livrez les rênes de l'état à leurs mains sanguiinaires, & avant dix ans on cherchera où étoit la France.

Une amnistie est un bienfait lorsque le gouvernement, assez vigoureux pour ne plus redouter les attaques de ses ennemis, peut sans péril les accabler de sa clémence après les avoir accablés de sa victoire. C'est alors qu'oubliant le passé, quand il ne craint rien pour le présent & l'avenir, il dit à ceux qu'il a renversés: je pourrais vous exterminer; je veux que vous viviez, parce que ce n'est pas ma vengeance, mais la paix publique, que je veux chercher.

Que les chefs de l'état sont loin de ce beau triomphe! Les ennemis sont encore sous les armes, & ces armes sont encore teintes de notre sang. Que dis-je, sous les armes? Ils occupent les postes les plus importants; ils sont peut-être associés à des fonctions importantes, & peut-être abasent encore le gouvernement. Par quelle fatalité, au moment où la constitution a été mise en mouvement, les créateurs, les exécuteurs de cette constitution se sont-ils jetés dans les bras de leurs implacables adversaires? Ils avoient, dit-on, d'autres ennemis à combattre. A-t-on jamais vu des hommes, pour faire la guerre à d'autres hommes, implorer le secours des tigres? Les bêtes féroces finissent par dévorer ceux qui les ont nourris: ce n'est que dans les forêts & les cavernes qu'elles peuvent exister, comme les jacobins ne peuvent exister que dans l'anarchie. Ouvrons l'histoire; leur génie infernal les avoit devancés. A Rome *Rienzi*, à Naples *Maniello*, à Paris les *Seize*, à Londres, les agitateurs de Cromwel, ont été leurs instituteurs dans la science de la désorganisation sociale; & nos soi-disant patriotes énergiques peuvent se vanter d'avoir surpassé leurs modèles. Une St-Barthélemi de 8 jours, le chef d'œuvre de leur morale & de leur législation, a su ajouter aux crimes de tous les temps & de tous les lieux. Cromwel, malgré le besoin qu'il avoit des instrumens de tous ses crimes, eut la hardiesse d'arrêter les fureurs d'une secte exécrationnelle; ce fut au milieu de son armée qu'il fit punir les Lewellers, qui prêchoient l'égalité absolue des personnes & des biens; c'en étoit fait de l'Angleterre, si ces apôtres de l'anarchie eussent triomphé, & en France ces forfaits resteroient impunis! N'oublions pas que c'est au nom de l'égalité qu'on a violé les propriétés; que c'est au nom de la liberté qu'on a rempli les prisons; que c'est au nom de l'humanité qu'on a égorgé. Faut-il donc punir tous les coupables? Non, il n'y auroit pas assez de bourreaux. Qu'on épargne ce peuple aveuglé & trompé, que ses maîtres perdus ont alimenté de fu-

reurs & d'amarchie; qu'on épargne ces malheureux plus ignorans que criminels, à qui on a persuadé que la propriété étoit un vol; les loix, des fers; l'ordre, une conspiration. Point de grace pour leurs chefs; point de grace pour ces hommes qui ont osé, à la tribune nationale, professer le brigandage & l'assassinat. Sur-tout qu'on ne prononce pas le mot d'amnistie pour des innocens; la vertu s'indigne moins d'un supplice injuste que d'un pardon ignominieux.

D. du dép. de la Sarthe.

CORPS LÉGISLATIF
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 12 fructidor.

La séance s'ouvre par la proposition de quelques projets de résolution, qui ont été ajournés.

Un de ces projets tendoit à faire payer en numéraire, avec réduction, les rentes constituées avant le premier janvier 1792.

Un membre représente que l'assignat étant alors au pair, ces rentes doivent se payer en numéraire en totalité.

Péris dit que cette question est très-délicate, et obtient l'ajournement.

La discussion est reprise sur la question de l'amnistie.

Philippe-Delleville demandoit que cette discussion fut suspendu, et que tous ceux qui ont proposé des amendemens fussent renvoyés à la commission pour les discuter avec elle et les combiner avec le projet de résolution qu'elle a présenté.

Le conseil n'a pas donné de suite à cette proposition, et Lemercier a pris la parole.

Il a prononcé un discours éloquent, dans lequel il a distingué les faits relatifs à la révolution des crimes hors de la révolution. Si la société peut pardonner les premiers, qu'elle seule a le droit de punir, elle ne peut pas forcer au pardon les individus qui ont été dépouillés, outragés, mutilés, dans ce qu'ils ont de plus cher.

Un article sur-tout, celui qui suspend l'action civile pour toute autre restitution que celle des effets qui existent en nature, paroît à l'orateur aussi immoral que dangereux. Il ne croit pas enfin qu'on puisse forcer un homme à profiter de l'amnistie malgré lui; si elle est un bienfait pour le coupable, elle est une injure pour l'innocent.

Henri Larivière s'est déclaré contre l'amnistie; il a établi en fait que le corps législatif n'avoit pas le droit de la prononcer, & qu'il ne le devoit pas quand même il auroit ce droit.

Il a d'abord appuyé son opinion de l'autorité de quelques écrivains célèbres, tels que Rousseau & Beccaria, qui n'accordent le droit de remettre la peine prononcée par la loi, qu'à celui qui est au-dessus de la loi; c'est-à-dire, le souverain.

Mais en vain, s'écrie l'orateur, pardonnez vous aux scélérats; ils ne peuvent se pardonner eux-mêmes, & voilà ce qui les rend dangereux; ils voient toujours des juges & des supplices; dans chaque citoyen ils trouvent un témoin de leurs crimes, & ils ne se soulagent qu'en commettant des crimes nouveaux. Effroyable destinée, & qui est celle de tous ceux qui ont trempé leurs mains dans le sang innocent.

Henri Larivière établit ensuite que le droit de faire grâce est celui non de quelques individus, mais de tout. Nul n'a le droit de forcer un autre à user de la partie de ce droit qui lui appartient.

Tourment horrible, s'écrie-t-il, que celui d'être condamné à voir tous les jours le bourreau d'un pere, d'une mere, d'une épouse! Osez-vous assigner des bornes à l'indignation? Ah! sans doute les vengeances particulières sont affreuses; mais souvent elles prennent leur cause dans les sentimens les plus saints de la nature.

Ajoutez à ce sentiment d'horreur si naturel pour ceux qui ont égorgé nos proches, la crainte continuelle de tomber aussi sous leurs coups.

Déjà douze amnisties ont été prononcées; elles n'ont fait qu'enhardir les coupables; ils ont conspiré de nouveau dès l'instant qu'on leur eut pardonné leurs conspirations anciennes. Ce sont les coupables absous en brumaire qui, en floréal ont tramé le plus affreux de complots. Sont-ils punis? Non, ils sont évadés; ils complotent encore!

Hier, un orateur a voulu émouvoir la sensibilité du conseil pour ces grands coupables; pourquoi a-t-il oublié leurs victimes! Je ne vous ferai pas de tableaux, dit Larivière.

Le conseil, qui se rappelle ceux de Louvet, ne peut s'empêcher de rire.

Mais, continue Larivière, que ces souterrains où le crime ne s'est pas caché long-tems, étoient un foible supplice au prix de celui des consciences de ces scélérats. Et ces larmes que vous n'avez pas encore essayées; ces familles désolées, ruinées, décimées, ne leur devez-vous rien? Ah! si l'orateur qui essayoit de tromper votre pitié, eût employé la moitié de son talent à vous retracer les maux que tant de brigands ont faits au lieu de ceux qu'ils ont soufferts, vous n'hésiteriez déjà plus. L'amnistie seroit rejetée.

Si la paix étoit conclue; si les factions étoient écrasées; si la justice étoit rendue à tous; si les dettes de l'état étoient payées, on pourroit parler de pardon! Mais le peuple manque du nécessaire; vous iriez insulter à sa misère en remettant aux déprédateurs de la fortune publique la peine due à leurs vols! Vous enhardiriez à de nouveaux forfaits par l'oubli des forfaits passés; l'impunité de quelques-uns est un crime envers tous!

Larivière demande l'ajournement jusqu'à la paix. Aubry parle pour l'amnistie & la demande sans exceptions.

Le président annonce qu'il vient de recevoir deux messages du directoire qui sont de nature à être lus au comité général.

Le conseil interrompt la discussion, & se forme en comité général.

On prétend qu'il s'agit d'un traité d'alliance offensive & défensive avec l'Espagne.

Nota. Nous avons omis de dire, que le conseil a ratifié le traité de paix conclu avec le margrave de Bade d'après le rapport fait primedi en comité général.

Cours du 12 fructidor.

Mandats, 49 s. 49 s. 6 d. 50 s. 50 s. 6 d.